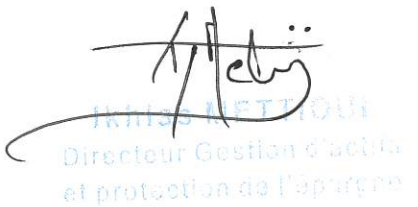
NOTE D'INFORMATION

INSTIMONETAIRE

Nature juridique
FCP

Société de gestion
CIH CAPITAL MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX



Conformément aux dispositions de l'article 49 de la loi n° 03-25 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP26094 en date du 22/04/2026.

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **CIH CAPITAL MANAGEMENT** sise à **25 Boulevard AL Massira Al Khadra** représentée par **MOHAMMED LAMRINI** en sa qualité de **Directeur Général,** qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

CIH CAPITAL MANAGEMENT
Tél: 05 22 92 69 00
Fax: 05 22 99 03 93
Capital: 1.000.000,DH
R.C. 70875

Directeur Général
de la Filiale CIH Capital Management

M. Mohammed LAMRINI

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

SH

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **INSTIMONETAIRE**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000042608**
- Date et référence de l'agrément : **29/01/2026, GP26003**
- Date de création : **26/02/2007**
- Siège social : **25 Boulevard AL Massira Al Khadra**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **1er Janvier** au **31 Décembre**
- Apport initial : **1.000.000** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **100** Dirhams
- Société de gestion : **CIH CAPITAL MANAGEMENT**
- Etablissement dépositaire : **BMCI** sise à **26 - Nation Unies - Casablanca,** représenté par **Pierre Fonteneau.**
- Commercialisateur :

Etablissement commercialisateur	Responsable à contacter	Téléphone
CIH CAPITAL MANAGEMENT	Mohammed LAMRINI	05 22 92 69 00

- Commissaire aux comptes : **A.SAAIDI ET ASSOCIES** représenté par **Bahaa SAAIDI**

SH

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Monétaire**
- Sensibilité min : **0**
- Sensibilité max : **0.5**
- Indice de référence : **Taux de référence sur le marché monétaire interbancaire au jour le jour (publié par Bank Al Maghrib).**
- Objectifs de gestion : **L'objectif de gestion du FCP est de procurer aux porteurs de parts un rendement brut (hors frais et commissions) supérieur à celui de son indice de référence.**
- Stratégie d'investissement :

 Le FCP investit en permanence la totalité de ses actifs, hors parts ou actions d'« OPCVM monétaires », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidité, en titres de créances.

 De plus, au moins 50% de l'actif susvisé est en permanence investi en titres de créances de durée initiale ou résiduelle inférieure à un an.

 Le fonds pourra effectuer des opérations de prêts emprunts de titres et des opérations de pension, selon les règles et les conditions de la réglementation en vigueur.

 Le FCP pourra également investir en obligations subordonnées et perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption des pertes et/ou annulation du paiement des intérêts à hauteur de 50% de son actif.

 Par ailleurs, le FCP pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devise à l'étranger, selon les règles et les conditions de la réglementation en vigueur.

 L'univers d'investissement du fonds contiendra les éléments suivants :

 -Titres de créances émis ou garantis par l'Etat ;

 - Obligations ;

 - Parts ou actions d'OPCVM monétaires au maximum 40% de l'actif net ;

 - Titres de créances émis par les Fonds de Placement Collectifs en Titrisation (FPCT) ;

 - Titres de créances négociables ;

 - Instruments financiers à terme ;

 - Dépôts à terme dont la durée ne peut excéder 12 mois.
- Durée de placement recommandée : **A partir de 1 jour**
- Souscripteurs concernés : **Grand public**

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **09/11/2007**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Quotidienne. La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative et des commissions de souscription et de rachat: **Diffusion quotidienne de la valeur liquidative et des commissions de souscription et de rachat par voie d'affichage dans les locaux de CIH CAPITAL MANAGEMENT et publiées quotidiennement sur le site électronique de la société de gestion. La valeur liquidative et les commissions de souscription et de rachat seront publiées dans un journal d'annonces légales au moins une fois par semaine.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les souscriptions et les rachats peuvent être effectués à tout moment sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le prix de souscription est égal à la prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription. Le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative. Les souscriptions et les rachats sont reçus par CIH CAPITAL MANAGEMENT au plus tard à 11h30 et sont réalisés sur la base de la valeur liquidative du jour même. Passé ce délai, ils seront traités sur la base de la valeur liquidative du jour suivant.**
- Affectation des résultats : **Le FCP InstiMonétaire est capitalisant. La comptabilisation des intérêts se fait selon la méthode du coupon couru.**
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le Code Général des Impôts.

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **Au maximum 3% HT des montants souscrits.**

 - Commission de rachat maximale :
 - **Les commissions de rachats sont nulles.**

 - Cas d'exonération :
 - **Pour les souscriptions effectuées par un porteur de parts qui a présenté simultanément une demande de rachat enregistrée sur la même date de VL et portant sur le même nombre de parts, le prix de souscription est égal à la VL.**

- Frais de gestion :
 - **Les frais de gestion sont au maximum de 2% HT par an et sont provisionnés à chaque valeur liquidative et débités après calcul de la dernière valeur liquidative du mois sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par CIH CAPITAL MANAGEMENT.**

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
Frais de Gestion revenant à la Société de Gestion	Prestation de CIH CAPITAL MANAGEMENT = Taux de frais de gestion – 1 – 2 – 3 – 4 - 5
(1) Commissions AMMC	0,025% HT
(2) Frais Maroclear	3 600 dh HT annuel + partie variable selon les conditions en vigueur
(3) Frais Commissaire aux Comptes	15 000 dh HT annuel
(4) Frais de Publication	20 000 dh HT annuel
(5) Frais du Dépositaire	0,07% HT

SH